

Procès-verbal n° 9 de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 2019

Présents : Mmes I. Delrue, M. Joliet, C. Porphyre MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S.Faraone, A. Geurten, P Flament, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel (*secrétaire général*)

La réunion se tient à Jambes dans les locaux de l'Adeps. Elle débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

1. Bilan l'assemblée générale du 23 novembre 2019

1.1. Examen des décisions et des non-décisions de l'Assemblée générale

Avant de passer les différents points de l'ordre du jour, les membres du conseil d'administration font état de leurs sentiments mitigés sur les résultats de la première assemblée générale de la saison 2019.2020.

1.1.1. Budget 2020

Les membres du CdA prennent acte de l'approbation du budget 2020 basé sur des données chiffrées qui ont été validées. Ils tiennent toutefois à rappeler que le trésorier-général a répondu, de manière circonstanciée, à toutes les questions posées avant l'assemblée générale à la satisfaction de leurs auteurs.

Ils reconnaissent que la présentation des éléments du budget pourrait être améliorée. A ce sujet, compte tenu de l'imminence d'un nouveau modèle comptable initié par la Communauté française pour les fédérations sportives, les membres du conseil d'administration s'accordent pour en concevoir un nouveau projet de présentation en concertation avec les membres de la commission financière.

1.1.2. Dossiers présentés par le directeur technique

Les membres du conseil d'administration félicitent le directeur technique pour sa présentation complète, précise et claire qui aura permis aux membres de l'assemblée générale de prendre connaissance des activités de la direction technique, de son mode de fonctionnement et des modalités de financement du sport de haut niveau (CRF, équipes nationales).

Dans ce cadre, la visite des installations sera programmée lors de l'assemblée générale du 20 juin 2020.

1.1.3. Présentation du second tour régional

Les membres du conseil d'administration remercient la co-présidente du département championnat pour la présentation du second tour régional et les résultats de la réunion qui a eu lieu le 11 novembre 2019 avec des acteurs du terrain.

1.1.4. Réforme du Fonds des jeunes

Les membres du conseil d'administration expriment leur déception sur la non-décision des principes appelés à régir le nouveau règlement des indemnités de formation.

Ils rappellent les efforts fournis pour envisager une refonte, basée sur les dispositions du décret du 3 mai 2019 :

- 8 réunions organisées à l'attention des clubs
- Plusieurs réunions du conseil d'administration et de la commission législative
- Rédaction de 2 newsletters spéciales
- Échanges fructueux avec de nombreux clubs.

Si la conformité aux dispositions du décret entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a été garantie par l'approbation d'une disposition transitoire, il convient que les groupements parlementaires formulent leur position formelle sur la manière d'appréhender la suite du dossier.

A ce sujet, le président a proposé aux membres de la commission législative de tenir une réunion extraordinaire à ce sujet.

Cette réunion aura lieu le 4 décembre 2019.

1.1.5. Modalités de rédaction du plan d'actions des saisons futures

Suite à des diverses interventions sur les activités de différents départements, le président propose que les membres du conseil d'administration réfléchissent à la rédaction d'un complément à leur rapport d'activités portant sur les objectifs des saisons futures. Une autre option serait de les intégrer dans une déclaration de politique générale

1.1.6. Les points de l'ordre du jour non abordés lors de l'assemblée générale du 23 novembre 2019 seront présentés lors de l'assemblée générale de juin 2020.

1.1.7. Modalités de présence

Enfin, le président adressera un courrier aux présidents des groupements parlementaires appelant les modalités de présence aux assemblées générales.

2. Feuille électronique

Le président de la commission informatique présente le projet d'implémentation de la feuille électronique initié avec nos parlementaires.

Après un débat animé au cours duquel les avantages, les obstacles du projet sont abordés, les membres du conseil d'accordent sur les principes de l'implémentation de la feuille électronique dans les compétitions organisées par l'AWBB.

Le président de la commission informatique est chargé de présenter un planning de faisabilité du projet pour une prochaine réunion reprenant également le volet technique et financier.

3. Suivi des réflexions sur la promotion du BB

Comme convenu et se basant sur la feuille de route rédigée par le groupe de travail «promotion », les membres du conseil d'administration poursuivent leurs réflexions sur les actions à entreprendre pour assurer la promotion du basket. Ils convieront les représentants du groupe de travail à une de leurs réunions de janvier 2020.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2019

Les membres du CdA approuvent le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2019 tel qu'il a été publié dans la Newsletter n°825 du 22 novembre 2019.

5. Suivi des décisions prise lors de la réunion du 28 octobre 2019

5.1. Courrier du Secrétaire général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général.

5.2. Comparution des membres du comité provincial de Liège : procédure de l'article 74ter

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers des 2 intéressés qui déclarent ne pouvoir répondre à leur invitation invoquant chacun des excuses légitimes.

Ils ont été à nouveau conviés à la réunion du conseil d'administration du 10 décembre 2019.

5.3. Equipements des joueuses

Le président du département arbitrage informe CdA que son département poursuit la rédaction d'instructions claires et précises en la matière qui seront présentées lors de la prochaine réunion.

5.4. Utilisation d'un drone

L'examen de la réglementation recueillie auprès des services du SPF Mobilité n'étant pas suffisante, le Conseil d'administration décide, dans l'attente d'une modification statutaire, d'interdire l'utilisation des drones pendant les rencontres disputées sous l'égide l'AWBB.

Une note sera adressée à tous les clubs.

6. Compétences administratives du conseil d'administration

6.1. Indemnités de formation CFB Fleurus.

Après examen des dispositions de la convention d'apport d'activités du CEP Fleurus au CFB Fleurus qui précisent les modalités de prise en charge des obligations financières, les membres du conseil d'administration décident de poursuivre l'examen du dossier à la comptabilité.

Le trésorier-général est chargé de la poursuite du dossier.

6.2. Demande de changement de province du club de Hotton

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club de Hotton sollicitant un changement de province.

Les membres du conseil d'administration ne voient pas d'obstacle à la requête et préconisent l'application de l'article PA 84.

En ce qui concerne, la saison 2019-2020, le club, situé dans la province du Luxembourg mais participant aux compétitions de jeunes dans la province de Namur est considéré comme club actif mais sans droit de vote aux assemblées provinciales.

Le secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.3. Création d'un club qui ne participe aux compétitions

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de création d'un club qui, dans un premier temps, ne participerait pas à des compétitions.

Les membres du CdA n'y voient pas d'obstacle pour autant que les autres dispositions statutaires soient respectées.

6.4. Demande de dérogation du club de l'Atlas Jupille

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'une dérogation du club de l'Atlas Jupille sollicitant la possibilité de faire évoluer un joueur U14 en U12 pour des motifs médicaux.

Les membres du CdA décident de transmettre le dossier à leur médecin de référence.

6.5. Dérogation Renaissance Montegnée

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'une dérogation du club de La Renaissance Montegnée sollicitant la possibilité de faire évoluer un joueur U14 en U12. La demande étant motivée par le fait qu'il s'agit d'un joueur débutant.

Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande, étant donné les possibilités d'inscription dans des équipes correspondant à la catégorie d'âge du joueur au sein de clubs avoisinants.

6.6 Dérogation JS Cuesmes

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'une dérogation du club de JS Cuesmes sollicitant la possibilité de faire évoluer un joueur U15 en séniors.

Les membres du CdA proposent au club de solliciter le statut d'espoir sportif auprès de la Communauté française, seule option envisageable en la matière pour répondre favorablement à toute requête de ce type.

6.7. Dérogation Musson

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'une désaffiliation administrative pour un joueur U10 alors que le club d'origine met son veto.

Les membres du CdA chargent la présidente du département minibasket de prendre contact avec les dirigeants des 2 clubs pour envisager une solution dans l'intérêt du joueur.

6.8. Demande de dérogation du BC Courcelles

Les membres du CdA sont saisis d'une demande d'une dérogation appelée à permettre à une joueuse ayant évolué en R2 de pouvoir évoluer en P1 compte tenu du fait qu'elle ne peut plus assumer les entraînements et les matches en régionale pour de motifs d'étude.

Rappelant le prescrit de l'article PC 53, Les membres du CdA répondent par la négative à la demande.

6.9. Modifications de statuts pour 03/2020

Les membres du CDA présenteront leurs propositions de modifications statutaires lors de la prochaine réunion.

7. Nouvelles des départements

7.1. Département arbitrage

7.1.1 Protocole de collaboration en matière d'arbitrage avec la France, le Luxembourg et la Suisse

Contact a été pris avec les autres fédérations.

7.1.2 Insultes racistes :

Le département a préconisé la vigilance. Il a rappelé que le rôle de l'arbitre qui, en cas d'identification de l'auteur, peut solliciter le concours des délégués aux arbitres pour le faire.

A défaut, il conviendra de rédiger un rapport.

7.2. Département championnat

7.2.1 La co-présidente du département championnat annonce la tenue d'une nouvelle concertation en janvier 2020.

7.2.2 Le groupe de travail se réunira quant à lui le 19 décembre 2019

7.2.3. Awards 2019-2020 : le conseil d'administration décide d'organiser la 4^{ième} édition des Awards au terme de la saison

7.3. Département égalité des chances

7.3.1. Les membres du conseil d'administration remplissent le questionnaire de l'ADEPS portant sur les mesures de l'AWBB en matière de promotion d'égalité des genres.

7.4. Département Coupes

7.4.1. Encodage des résultats sur le site

Les tests sont en cours

7.4.2. Modalités de désignation des clubs organisateurs des ½ finales et finales 2020

Pour les 1/2 finales : 11 candidats répondent au cahier des charges.

Pour la Finale : 4 candidats répondent au cahier des charges.

Le département se réunira le samedi 30 novembre 2019 pour statuer

7.5. Commission informatique

7.5.1. Application mobile

Le président de la commission annonce le lancement de l'application mobile du site pour la fin janvier.

7.5.2. Prise en charge de certains développements par les CP au partenaire informatique.

Il est confirmé que les développements demandés par les comités provinciaux de BBW et du Luxembourg sont bien à leur charge et non à charge du budget général informatique.

7.6. Département communication

7.6.1. Le Compte Instagram compte 3000 followers

7.6.2. Vidéo des jeunes talents connaît un succès croissant.

7.7. Département CDA-CP

7.7.1. La date de la prochaine réunion est fixée au 18/12/2019

7.7.2. Points du CdA pour l'ordre du jour sont à transmettre à la présidente du département

8. Calendrier des activités

8.1. 7 et 8 décembre 2019 : Tournoi de Saint-Nicolas à Jambes

8.2. 13 décembre 2019 : Journée des fédérations par l'AISF

8.3. 21 décembre 2019 : Tournoi de Noël à Jumet

La prochaine réunion aura lieu le mardi 10 décembre 2019

Les demandes des clubs ou des organes fédéraux pourront être envoyés jusqu'au 9 décembre 2019

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général

Delchef Jean-Pierre

Président